

Justice américaine : Youtube n'avait pas le droit de censurer « l'innocence des musulmans »

écrit par Jack | 21 mai 2015





Liberté d'expression made in USA.

Le 18 mai 2015, une Cour d'Appel américaine, faisant valoir la liberté d'expression du Premier Amendement de la Constitution des Etats-Unis) a rendu un arrêt annulant un jugement qui avait forcé YouTube a retirer un film controversé, « Innocence of Muslims » (L'innocence des Musulmans), un court métrage de 14 minutes dans lequel le prophète Mahomet est dépeint comme un assassin, un pédophile et un homosexuel. Cette vidéo avait d'abord paru en juillet 2012, mais YouTube n'a pas fait savoir quand ni si elle serait à nouveau affichée.

<http://www.express.co.uk/life-style/science-technology/578285/Innocence-of-Muslims-US-Court-of-Appeal-Decision-Ruling-Youtube>

On se souvient des émeutes nées partout dans le monde quand cette video est sortie. L'ambassadeur américain en Libye, en particulier, est mort dans des conditions particulièrement effroyables.

<http://resistancerepublicaine.com/2012/assassinats-en-libye-les-islamistes-annoncent-la-couleur-et-loccident-demande-pardon/>

Il est d'autant plus courageux d'avoir rendu ce jugement. La liberté d'expression avant tout.

Jack